

# CONCOURS DES MIELS D'ANJOU – MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018



## Fiche d'inscription au concours de miel



Fiche à retourner avant le 31 août 2018, accompagnée de 1 échantillon de 300 gr (minimum 250 gr) de chaque miel, à l'une des personnes suivantes :

- Nathalie Lecaplain : 3, place de la Noë – 49320 LES ALLEUDS (06 42 91 50 65)
- Claude Jeanneteau : 2 bis chemin de la Roche – 49800 ANDARD (02 41 76 81 90)
- Bernard Bouyer : 5av Du Pre-archer – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES (06 64 11 59 88)
- Jean-Pierre Thomain : 7, rue de Verdun – 49500 SEGRE (07 70 62 78 93)

*Merci de prévenir avant de déposer les échantillons.*

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal et Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ N° apiculteur (NAPI) : \_\_\_\_\_

Produit(s) présenté(s) au concours (*Cocher la case du miel présenté – 1 seul pot par section*) :

- ❖ Classe mono floraux → section miel de châtaignier
- ❖ Classe poly floraux → section miel de printemps
- ❖ Classe poly floraux → section miel toutes fleurs (foncé) / miellat
- ❖ Classe poly floraux → section miel toutes fleurs (clair) / nectar

« J'atteste sur l'honneur que ce miel est bien de ma production. »

Signature : \_\_\_\_\_

Le jury se réunit le mercredi 05 septembre, 18h, salle Pierre Bellemare à Andard (ouvert à tous)

Les résultats du concours et la remise des diplômes se feront à la fête de l'abeille  
à 12h30 samedi 08 septembre

### **Règlement :**

*Les miels acceptés au concours doivent faire partie des classes et sections indiquées ci-dessus.*

*Les échantillons, dans chacune des catégories, sont constitués par des pots anonymes, donc sans étiquette d'identification du producteur, uniquement la catégorie du miel et le n° d'apiculteur (NAPI).*

*Pour tous les participants, les échantillons devront être constitués de 1 pot par section qui sera déposé en même temps que la candidature chez l'une des personnes désignées plus haut.*

*Merci de prévenir avant de déposer les échantillons.*

*Les renseignements demandés seront vérifiés pour respecter la légalité de la manifestation.*